



Le S3PI de l'Artois vous relaye quelques informations

Bonjour à tous, toute l'équipe du S3PI de l'Artois vous présente ses meilleurs voeux en ce début d'année.

Au programme de ce nouveau numéro, la reprise de la concertation sur le projet d'Installation de Stockage de Déchets Dangereux, et un projet d'usine de recyclage de Batterie dans l'Artois .

Pour rappel, cette lettre vise à relayer un certain nombre d'informations en lien avec l'adn du S3PI Artois. Ainsi les propos tenus dans les articles associés à cette lettre hebdomadaire n'engagent que leurs auteurs.

Bonne lecture,

L'équipe du S3PI Artois



FOCUS

Artois :

ISDD : Reprise de la concertation à Hersin-Coupigny

La concertation sur le projet d'installation de stockage de déchets dangereux (ISDD) à Hersin-Coupigny, porté par SARPI Veolia, reprend en 2024 et durera jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique prévue en septembre. Trois "temps publics" sont planifiés, avec le premier le 1er février. Le dossier de demande d'autorisation environnementale devrait être déposé début de l'été, avec un retard d'un an par rapport aux prévisions. L'ISDD hersinoise est conçue pour stocker 100 000 tonnes de déchets dangereux par an, sans inclure les déchets inflammables, corrosifs ou radioactifs, et est prévue pour une durée de 20 à 25 ans. La région des Hauts-de-France n'a pas eu d'ISDD depuis 1994.

[La Voix du Nord : "La concertation sur le stockage de déchets dangereux va reprendre le 1er février à Hersin-Coupigny" - 10/01/2024](#)

[En savoir plus sur le projet d'ISDD des Dièves en Hauts-de-France](#)

Roquette à Lestrem : Un Ambitieux Plan de Réduction des Émissions de CO2

L'usine de Roquette à Lestrem (Pas-de-Calais), émettant 560 000 tonnes de CO2 par an, s'engage à réduire ses émissions de 40 à 42% d'ici 2030, conformément au contrat de transition énergétique signé avec l'État. Des investissements sont en cours, incluant une chaudière biomasse opérationnelle en 2027 et des compresseurs mécaniques de vapeur pour recycler l'énergie. Ces efforts devraient contribuer à une réduction de 20% des émissions de CO2 du site. Roquette explore également des technologies futures telles que les pompes à chaleur haute température et la biomasse à chaleur massive pour atteindre des objectifs ambitieux, visant une baisse jusqu'à 93% de ses émissions d'ici 2050. Cependant, des défis économiques, notamment l'approvisionnement en électricité bas carbone abordable, et des infrastructures adaptées sont nécessaires pour soutenir ces initiatives.

L'entreprise se prépare à revoir le pilotage de ses usines et à surmonter les défis liés à la transition énergétique.

[Usine-nouvelle : "Pour Roquette, décarboner va obliger à revoir le pilotage des usines" -28/12/2023](#)

Grands Projets 2024 dans l'Artois

Plusieurs développements industriels verront le jour dans l'Artois en 2024, dont la finalisation imminente de la gigantesque usine de production de médicaments du Laboratoire français de fractionnement et des biotechnologies (LFB). Bien que l'activité officielle ne commence qu'à la fin de 2024, l'usine est déjà en plein essor, avec des centaines de travailleurs.

Par ailleurs, la montée en puissance de la gigafactory ACC à Billy-Berclau, inaugurée l'année dernière, est prévue pour 2024, visant à équiper entre 300 000 et 500 000 véhicules électriques par an.

Les travaux préparatoires au canal Seine Nord Europe débiteront en 2024, avec la création de quais provisoires pour faciliter l'approvisionnement des chantiers par voie d'eau.

En outre, des projets verts vont émerger dans l'Artois, notamment la construction d'une usine de « combustible vert » par N+P Recycling à Isbergues, la production de pick-ups électriques par Mov'NTec à Ruitz, et le début potentiel des activités de captage et de valorisation du gaz de mine par EG NPC SAS à Divion en 2024.

[La Voix du Nord : " Grands projets 2024 : en zone Artois, méga labo et gigafactory en puissance" - 05/01/2024](#)



RISQUES TECHNOLOGIQUES



Le **FAR TOUR** se poursuit avec la mise en ligne de la présentation du site RECYTECH.

**Vous ne visualisez pas la vidéo ?
cliquez ici**



SANTE-ENVIRONNEMENT

Eaux Non Conventionnelles : Vers une réglementation des usages domestiques

Des projets de décret et d'arrêté sont en consultation jusqu'au 26 janvier pour encadrer plusieurs usages domestiques d'eaux "impropres à la consommation humaine."

Ces textes font partie du Plan Eau présenté en mars 2023 par Emmanuel Macron, visant à sécuriser l'accès à l'eau. Les projets couvrent diverses sources d'eau, comme les eaux de pluie, les eaux douces réglementées, les eaux de puits, les eaux grises, et les eaux des équipements de piscines collectives.

Certains usages domestiques seront autorisés en fonction de la provenance des eaux, et des expérimentations pour l'utilisation d'eaux grises traitées ou issues de piscines sont envisagées. Les établissements recevant du public sensible pourront également utiliser ces eaux sous réserve d'une autorisation préfectorale.

Les propriétaires des réseaux doivent respecter des obligations strictes en matière de collecte, traitement, stockage, et distribution de ces eaux. Les

dispositifs proposés entreront en vigueur à partir du **1er juillet 2024**, avec une période dérogatoire jusqu'au 1er juillet 2029 pour les installations déjà autorisées.

[Actu-Environnement : Eaux non conventionnelles : les dispositions pour un usage domestique en consultation - 03/01/2024](#)

[Participer à la consultation](#)



avec la participation de



Economie Circulaire de l'Eau

Acte III :
**Le recours aux
Eaux Non Conventionnelles**

 Béthune & Distanciel

 29 juin 2023

 14h00-16h00

Ordre du Jour & Inscriptions : cliquez sur l'image

Attention places limitées

Economie Circulaire de l'Eau Acte III : le recours aux Eaux Non Conventionnelles

Le **29 juin dernier**, le S3PI-Artois organisait un troisième WEBINAR sur le l'économie Circulaire de l'Eau et notamment le recours aux Eaux Non Conventionnelles. L'occasion de dresser notamment le panorama des Eaux Non Conventionnelles ainsi que les évolutions réglementaires en cours.

261 personnes ont participé à cette manifestation.

REPLAY



TRANSITION ECOLOGIQUE

Vers une accélération des raccordements Electriques pour la décarbonation industrielle

Le ministère de la Transition énergétique propose un projet de décret dans le cadre de la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER). Ce texte vise à faciliter et accélérer les raccordements au réseau de transport d'électricité, en dispensant d'évaluation environnementale les travaux nécessaires pour connecter des sites de production ou de stockage d'hydrogène, ainsi que des installations industrielles. Le décret énumère les critères d'éligibilité des sites industriels, basés sur leurs émissions de gaz à effet de serre, incitant les 50 sites les plus émetteurs à mettre en place des stratégies de décarbonation. Cependant, l'inscription sur la liste n'entraîne pas automatiquement une dispense d'évaluation environnementale, cette décision dépendant du ministre de l'Environnement après examen d'un dossier argumenté fourni par le gestionnaire du réseau. L'objectif global est d'accélérer les travaux nécessaires au développement ou au renforcement du réseau électrique en lien avec les projets de décarbonation des sites industriels. Le projet de texte est ouvert à la consultation publique jusqu'au 24 janvier.

[Actu-Environnement : "Électrification de l'industrie : un décret prévoit d'accélérer le déploiement des réseaux" - 05/01/2024](#)

[Accéder au projet de Décret](#)

[Participer à la consultation publique](#)

Une première usine de recyclage de batterie dans la vallée de la batterie

Battri, spécialisée dans le recyclage des batteries lithium-ion, prévoit d'ouvrir sa première grande usine à Saint-Laurent-Blangy, dans la zone Actiparc, à l'été 2024. L'entreprise, fondée en 2022 par Maxime Trèves, ambitionne de récupérer jusqu'à 95% des matériaux des batteries en fin de vie. La nouvelle usine collectera, diagnostiquera et démontera les batteries avant de broyer et séparer les matériaux pour produire la "black mass", composée de métaux stratégiques tels que nickel, cobalt, graphite, lithium. Cette "black mass" pourra être raffinée dans une usine au Maroc pour fabriquer de nouvelles batteries. La première ligne de production devrait être opérationnelle à l'été 2024, traitant initialement 15 000 tonnes de batteries par an, avec une capacité prévue de 30 000 tonnes d'ici fin 2025. L'entreprise vise à contribuer à la construction d'une industrie de batterie souveraine en Europe.

[La Voix du Nord : "La première usine de recyclage de batteries lithium-ion devrait ouvrir près d'Arras" - 12/01/2024](#)

Sur le même sujet :

[La Voix du Nord : "Usines de batteries à profusion dans les Hauts-de-France : il va falloir recycler... et vite" - 12/01/2024](#)

S3PI de l'Artois
12 Avenue de Paris
Centre Jean MONNET
62400 Béthune
www.s3pi-artois.fr



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur S3PI-Artois.

[Se désinscrire](#)



© 2022 S3PI de l'Artois